

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

Le Plév'infos



Mairie de Pléven

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 14h à 16h30

tél : 02 96 84 46 71 courriel : mairie.pleven@wanadoo.fr site internet : pleven.fr



**Le prochain conseil municipal se
tiendra le 05 octobre prochain
à 19h30**

Editorial par
Christian Guilbert

Chers concitoyens,

Malgré le mauvais temps de juillet, les manifestations locales ont connu un plein succès. Plus de 200 repas à chacune de ces soirées ... une organisation remarquable à mettre au crédit des trois associations qui avaient pris en charge l'animation de ces journées, à savoir les chasseurs, les agents municipaux et Plev'envie. Des soirées, visiblement, à renouveler tant l'ambiance y a été positive et conviviale. Le contenu de ce bulletin vous en rendra largement compte.

L'automne va suivre avec son lot de surprises dont notre feuille de taxe foncière. Vous pouvez y constater une augmentation des bases de 7 % et une augmentation de la taxe des ordures ménagères. Comme nous vous l'avions expliqué dans un précédent bulletin, le taux d'imposition de la commune reste inchangé, preuve que la volonté de la municipalité est donc de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des citoyens estimant que l'augmentation des bases suffit.

Les travaux de rénovation de la mairie vont enfin commencer le 02 octobre 2023. Ces travaux vont se poursuivre jusqu'en mai/juin 2024. comme prévu les services administratifs de la mairie ont été transférés dans la salle des associations derrière la supérette. Le déménagement a eu lieu le 18 septembre 2023 et la mairie est à nouveau ouverte depuis cette date : un déménagement effectué dans la bonne humeur et d'une façon très efficace avec malgré tout un petit coup de nostalgie pour les agents qui y travaillent depuis plus de trente ans. Pas si simple de quitter un lieu de vie !

Une page se tourne mais l'histoire ne s'arrête pas puisque nous retrouverons le lieu, nous l'espérons, en juin, pour écrire de nouvelles pages de l'histoire de Plevén. Merci à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des opérations de déménagement et aussi à tous ceux qui ont proposé leurs services mais la tâche ne nécessitait pas d'être très nombreux.

Dans les précédents bulletins, j'ai été amené à souvent vous parler du problème des ordures ménagères, compétence gérée par l'agglomération. La réorganisation du service sera donc effective au 1er janvier 2024. tous les foyers seront munis de containers individuels. Le territoire de « Dinan agglomération » est

composé de 64 communes. Le changement de collecte se fera petit à petit. Il est donc impossible pour le moment de dire à quelle date ce changement sera effectif pour Pléven. Ce qui est sûr c'est que le système sera basé sur le tri. Trier plus et mieux pour deux raisons évidentes :

La première est que le tri permet de mieux valoriser les déchets.

La deuxième va dans le même sens puisque c'est la meilleure façon de limiter la quantité de déchets incinérés, l'incinération coûtant de plus en plus chère.

La commune de Pléven, avec quinze autres communes, a été retenue pour commencer l'expérience du tri. Ne soyez pas surpris de trouver sur vos containers des étiquettes vous indiquant « tri mal effectué » ; c'est juste pour faire prendre conscience de l'importance de la qualité du tri ... conditions indispensables à la réussite de cette réforme. C'est aussi la seule solution pour que le prix du ramassage des ordures ménagères n'explose pas. C'est un enjeu énorme dans le cadre de la défense de l'environnement. Pour clore ce chapitre, il est indispensable que l'agglo instaure un nouveau système de paiement du ramassage qui devra être plus équitable.

En attendant de vous retrouver pour un bulletin en fin d'année, je vous souhaite une bonne lecture de celui-ci. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui participent à son élaboration mais aussi ceux qui travaillent sur les autres outils d'information : site internet, panneau Pocket, etc.

Passez un bel automne. Profitez bien des couleurs qui caractérisent cette saison ! Portez-vous bien !

Christian Guilbert

Rappel des événements passés cet été



Le 21 Juin & 19 Juillet soirées au Piclot organisées par Séverine



Le 25 Juin fête des écoles organisée par l'APE



- Le 27 Juillet galettes saucisses (Association de chasse, Amicale des employés communaux, Plév'envie)
- Le 03 Août Moules frites (Association de chasse, Amicale des employés communaux , Plév'envie



- Le 10 Août cochon grillé (Association de chasse , Amicale des employés communaux , Plév'envie)
- Le 27 août dernier, l'église St-Pierre de Pléven célébrait deux anniversaires : les 140 ans de sa consécration et les 160 ans de l'ordination épiscopale de Mgr Lebreton, évêque du Puy, né en 1805 à Pléven et principal souscripteur de la nouvelle église. Après environ 3 ans de travaux et l'aide bénévole des paroissiens, la nouvelle église St-Pierre, qui en remplaçait une plus ancienne, était consacrée le 15 juillet 1883 par Mgr Bouché, évêque de St Briec et par Mgr Lebreton. La presse de l'époque parlait d'une journée mémorable ! Après une procession partie du parc face à l'église, la messe a fait mémoire de tous les prêtres qui se sont succédés dans cette église, les vicaires, les bédauks... A l'issue de la messe, la municipalité a offert un verre de l'amitié et la journée s'est terminée par un repas réunissant environ 40 personnes. L'association St-Pierre, pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux de Pléven, remercie encore une fois vivement toutes les personnes qui ont permis cette belle journée par la participation aux différents préparatifs, au ménage, en offrant des fleurs, la municipalité pour le verre de l'amitié, la chorale qui s'est mobilisée et a magnifiquement poussé la voix, les paroissiens et amis venus en nombre ce dimanche.



Réfection des vestiaires du terrain de foot (Association de chasse). Merci à Jacques Jouffe pour la mise à disposition de son télescopique

Pour information, l'ancienne salle des boulistes est devenue le local des associations durant les travaux de la mairie ■



A.P.E. PLEVEN-LANDEBIA



"L'association a organisé son assemblée Générale jeudi 21 septembre dernier. Douze personnes étaient présentes dont deux nouvelles familles.

Le trésorier a présenté le bilan positif des actions menées et des projets réalisés tout au long de l'année scolaire (jeux dans la cour de l'école, participation à des cadeaux individuels et collectifs pour Noël, sortie au cinéma, théâtre, sortie scolaire en fin d'année, un voyage en Tou-

raine pour les classes de CE1, CE2, CM1, CM2 (avec la participation des mairies et des familles) et de nombreuses autres actions en fonction des projets pédagogiques des professeurs des écoles).

Les membres du bureau se réjouissent de l'année passée, par la mobilisation de nouveaux parents dans la réalisation des actions menées (boom d'Halloween, ventes, repas, théâtre, rando gustative, kermesse et structure gonflable chez Sam), le café d'accueil à la rentrée, le pique-nique des familles qui a eu lieu le 17/09 et la boom d'Halloween qui aura lieu prochainement sont des moments conviviaux à titre gracieux qui permettent aux familles, aux enfants, de passer des moments sympathiques pour fédérer et apprendre à mieux se connaître. Cette année, 5 nouvelles familles sont venues au pique-nique des familles et certaines se portent bénévoles pour les actions à venir.

Le bureau, a été réélu à l'unanimité faute de candidat supplémentaire. Cependant, nous sommes contents de repartir et de pouvoir compter sur le dynamisme de l'équipe pédagogique et des parents bénévoles pour réaliser les actions de l'année 2023/2024 pour nos enfants ■



Voici les membres du bureau :

Nicolas Hervé, Laëtitia Hervé, Aurélie Rabarot, Aurèle Plesse, Hélène Rio

C'est la rentrée : des activités pour vous !

POTERIE : (à partir de 65 ans)

L'atelier poterie (au complet à l'heure actuelle) est financé par le département dans le cadre de la prévention santé des personnes de plus de 65 ans. Il est animé par Laure Elise, animatrice à " Atelier Terre de la Marouette " à Lamballe.

10 séances ont lieu le matin de 10 h à 12 h

les 22, 26, 29 septembre—6 et 13 octobre—les 10, 17 et 24 novembre—les 1er et 8 décembre



PILATE : les mardis (pour les personnes aguerries) et mercredis de 18h30 à 19 h30

Eh oui finies les vacances !
Le « Pilate » a repris les 12 et 13 septembre derniers.
La cotisation annuelle reste inchangée 135 €
(gratuit pour les 65 ans et plus) + 15 € pour l'asso.

MARCHE :

De deux heures environ—le jeudi matin—rendez-vous à 10 h sur le parking de la salle des fêtes.



COUTURE :

Cinq séances, le lundi de 18 h à 20h30,
les 6, 13, 20, 27 novembre et 4 décembre.

Renseignements au 06.60.88.01.64

De bons moments à partager ! plus de renseignements au 06.16.81.42.75

Changement d'horaires de la bibliothèque

Dorénavant les heures d'ouvertures auront lieu :

le vendredi de 16H30 à 18H30 &
le samedi de 10H30 à 12H00 ■

Une chorale à rythme aménagé

**Une chorale se crée sur Pleven
adultes et enfants
un dimanche par mois
De 14 h à 17 h
pour une adhésion annuelle de 80 €**

**Si vous êtes intéressé(e)s,
n'hésitez pas me contacter au
06.66.98.81.51 ou via Facebook**

**On a démarré
dimanche 24 septembre
à la salle des fêtes de Pléven.**

**Bienvenue à toutes et à tous
dans notre "chœur" !**



J'ai le plaisir de vous inviter à la projection de mon
nouveau court-métrage : « HAPPY END »

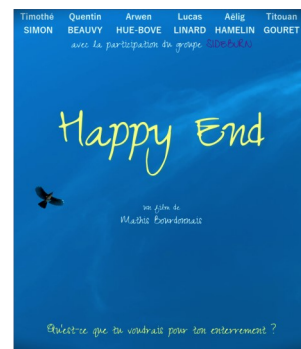
une comédie dramatique qui parle d'enterrement...

mais qui finit bien !

Tourné fin juin, il rassemble une cinquantaine d'acteurs
et de figurants, dont plusieurs plévonnais, âgés de 5 à 84
ans. Le film sera suivi de son traditionnel bêtisier, ainsi
que du clip réalisé au même moment pour le groupe
de métal Sideburn.

Dimanche 8 octobre à 15 h,
salle des fêtes, GRATUIT.

**Venez nombreux !
Mathis Bourdonnais**



Une réunion s'est tenue avec « Néotoa » quant à la réflexion d'une création de logements pour séniors

les animations
« Après-midi et soirées ludiques »
organisées par le Marque Page
auront lieu à la salle des Fêtes :



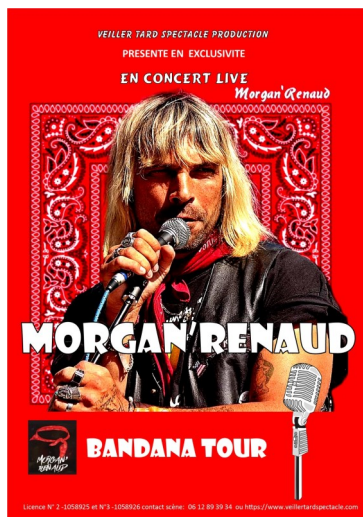
- vendredi 13 octobre à partir de 20H30
- dimanche 19 Novembre à partir de 14H30
- vendredi 08 Décembre à partir de 20H30



EVENEMENTS A VENIR :

Le Piclot organise deux soirées auxquelles vous êtes conviés :

- un KARAOKE le samedi 14 octobre à 20 h
- Un concert « MORGAN RENAUD » le samedi 02 décembre à 20 h



Les inscriptions pour le réveillon du nouvel an
sont ouvertes : renseignements au 06 72 55 51 30

Compte rendu du conseil municipal du 01 juin 2023

Sous la Présidence de Monsieur GUILBERT Christian, Maire.

Etaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Jacquy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Estelle HERVE, Marie LECOULIER, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH.

Secrétaire de séance : Aurore BAUCHE

2023-16 MAIRIE appel d'offres

Suite à l'appel d'appel d'offres, concernant le marché de restructuration et agrandissement de la mairie, et à l'analyse par le Maître d'œuvre, cabinet BW

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE les offres suivantes :

		HT	TVA	TTC
CP DESAMIANTAGE	LOT 1	19 019.00 €	3 803.80 €	22 822.80 €
CAMARD	LOT 2	17 375.00 €	3 475.00 €	20 850.00 €
BIDAULT	LOT 3	97 972.84 €	19 594.57 €	117 567.41 €
BIDAULT	LOT 4	29 002.70 €	5 800.54 €	34 803.24 €
MACE COUVERTURE	LOT 6	64 268.16 €	12 853.63 €	77 121.79 €
S & K LORMEL	LOT 7	44 364.82 €	8 872.96 €	53 237.78 €
AMCI	LOT 8	20 592.60 €	4 118.52 €	24 711.12 €
ACI	LOT 9	39 955.98 €	7 991.20 €	47 947.18 €
HERISSON	LOT 10	10 015.00 €	2 003.00 €	12 018.00 €
TREHOREL ET CORLAY	LOT 11	40 979.00 €	8 195.80 €	49 174.80 €
TREHOREL ET CORLAY	LOT 12	17 236.00 €	3 447.20 €	20 683.20 €
MIRIEL	LOT 13	15 362.55 €	3 072.51 €	18 435.06 €
EMERAUDE PEINTURE	LOT 14	11 068.50 €	2 213.70 €	13 282.20 €
TOTAL		427 212.15 €	85 442.43 €	512 654.58 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour déposer le dossier ORECA auprès du SDE dès que cela sera possible.

2023-17 PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN AUPRES DU PRESBYTERE

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire revient sur la possibilité de viabilisation du terrain du presbytère afin d'y faire des maisons pour personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

EST FAVORABLE au lancement des démarches, et autorise Monsieur le Maire à contacter les différents organismes.

2023-18 AVANCEMENT DOSSIER CLOS FOURNIER

Monsieur le Maire présente le nouveau plan concernant le lotissement du clos fournier 2 qui compte 14 lots. La question est de savoir si le dossier est validé avec ou sans logement sociaux.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le projet de 14 lots sans logements sociaux et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches.

2023-19 VOIRIE DEFINITIVE LOTISSEMENT DU LAVOIR

Décision de faire une demande de devis auprès de Dinan agglomération afin de profiter des tarifs.

2023-20 REPARTITION DES SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors du vote du Budget, une somme a été inscrite et qu'il convient de voter les subventions 2023 dans la limite de cette enveloppe.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE les sommes suivantes :

Le « marque page »	1 000 €
Comité des fêtes	900 €
Plev'envie	475 €
Pléven production	150 €
Chasseurs	250 €
Château de la Hunaudaye	150 €
Association TDZ	475 €
Association des parents d'élèves	2 000 €
RPI Pléven Landébia	

Soit un total de **5 400 €**

2023-21 TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent et à la délibération du conseil municipal en date du 25/10/2022 concernant la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer comme suit le taux de promotion au 1^{er} janvier 2023

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

2023-22 TARIF CAMPING FORFAIT TRAVAILLEURS EN JUIN, JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal décide de créer un tarif forfaitaire pour travailleurs. Ce forfait est fixé à 49 euros par semaine (7 euros par jour) pour ces quatre mois (du 01/06 au 30/09). Pour les autres mois le tarif sera celui en vigueur pour les vacanciers.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs dès juillet 2023.

2023-23 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLGIE

DESIGNE d'un référent déontologie : Monsieur GUILBERT Christian, Maire.

Questions diverses

- Bornes incendies : devis réalisé par la SAUR pour mettre en conformité l'ensemble des bornes incendies de la commune, il est décidé de faire une nouvelle demande pour comparaison.
- Site internet : accord devis de BRAULT pour mise à jour du site internet 950 euros.
- Demander un devis pour panneau rue Pierre Heuzé (ancien résistant)

La séance est levée à 21h30 ■

Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2023

Sous la Présidence de Monsieur GUILBERT Christian, Maire.

Étaient présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN, Christian EON.

Absents excusés : Marie LECOULPIER.

Secrétaire de séance : Xavier MONSCH.

2023-24 AVENANT MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION MAIRIE-CAMPING

Signature d'un avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la mairie.

Passage de 250 000 € au taux de 12.5% à 425 000 € et 11% soit 46 750 €.

2023-25 MAIRIE : APPEL D'OFFRE SIGNATURE DU MARCHE

À la suite d'erreurs, du Maître d'œuvre, dans la rédaction du rapport de consultation.

Le marché est finalement arrêté comme suit :

		HT	TVA	TTC
CP DESAMIANTAGE	LOT 1	19 019.00 €	3 803.80 €	22 822.80 €
CAMARD	LOT 2	17 375.00 €	3 475.00 €	20 850.00 €
BIDAULT	LOT 3	97 972.84 €	19 594.57 €	117 567.41 €
BIDAULT	LOT 4	29 002.70 €	5 800.54 €	34 803.24 €
MACE COUVERTURE	LOT 6	64 268.16 €	12 853.63 €	77 121.79 €
S & K LORMEL	LOT 7	44 364.82 €	8 872.96 €	53 237.78 €
AMCI	LOT 8	20 592.60 €	4 118.52 €	24 711.12 €
ACI	LOT 9	39 955.98 €	7 991.20 €	47 947.18 €
LE COQ	LOT 10	11 563.35 €	2 312.67 €	13 876.02 €
TREHOREL ET CORLAY	LOT 11	40 979.00 €	8 195.80 €	49 174.80 €
TREHOREL ET CORLAY	LOT 12	22 877.00 €	4 575.40 €	27 452.40 €
MIRIEL	LOT 13	15 362.55 €	3 072.51 €	18 435.06 €
EMERAUDE PEINTURE	LOT 14	11 068.50 €	2 213.70 €	13 282.20 €
TOTAL		434 401.50 €	86 880.30 €	521 281.80 €

les lots serrurerie (5) et agencement (15) sont sortis du marché et feront l'objet d'un traitement séparé.

2023-26 TERRAIN DU PRESBYTERE ET LOGEMENTS SENIORS

Suite à la présentation des premières ébauches de plans réalisés par le cabinet d'architecte LE-BORGNE en collaboration avec l'entreprise PLCE le Conseil Municipal décide de poursuivre sur ce projet.

2023-27 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE

A la demande de la préfecture, les élus doivent à nouveau délibéré sur la nomination d'un référent déontologie. En effet la personne désignée lors du précédent conseil ne doit pas assurer ces fonctions qui ne sont pas compatibles avec un mandat électif.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

RETIRE la délibération prise le 1^{er} juin

DESIGNE Monsieur **Gérard l'HOTELLIER** en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal, pour trois ans (temps restant pour ce mandat).

PRECISE les modalités de saisine du référent déontologue.

2023-28 VITRINE SUPERETTE ET TRAVAUX DE PLAFOND

Décision pour l'achat auprès de l'entreprise Kerfroid, d'une armoire négative pour un montant de 4 846.36 hors taxes et d'installer un plafond suspendu pour un montant de 1 917.38 hors taxes, l'installation sera réalisée par les employés communaux.

2023-29 TERRAINS PROPRIETES DE CHERRY SIMON ET RUSSEL ELAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'année dernière des courriers recommandés ont été envoyés aux propriétaires des terrains cadastrés A 1168, A 1166 et A 758 situés dans le bourg et non entretenus depuis plusieurs années. Les propriétaires, Mr CHERRY SIMON ET RUSSEL ELAINE, domiciliés en Angleterre, HIGHER GREAVES BARN HOLDEN LAN BOLTON BY BOWLAND CLITHEROE Royaume-Uni, n'ont pas donné suite à ces courriers. Monsieur le Maire précise que le bâtiment se trouvant sur les parcelles est très dangereux et menace de tomber. D'autre part, il est envahi de mauvaises herbes qui débordent chez les voisins qui se plaignent ce qui est tout à fait légitime.

Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact avec le service juridique de l'agglomération et qu'il faut d'abord une décision du Conseil Municipal pour engager une action, afin de faire réagir les propriétaires

APRES DISCUSSION LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONFIRME que ce bâtiment est dangereux et que le terrain n'est pas entretenu. Le Conseil Municipal constate également que les terrains situés à proximité cadastrés A 1170 et ZC 231 (2030 m²) appartenant à Mr et Mme WHITTINGTON Richard ne sont pas non plus entretenus.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour établir des procès-verbaux d'abandon concernant ces deux propriétés.

2023-30 VOIRIE DU LOTISSEMENT DU LAVOIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agglomération a été sollicitée pour effectuer les travaux de voirie définitive au lotissement du lavoir. Après discussion le conseil municipal, décide de réaliser en interne un cahier des charges et de consulter trois entreprises pour effectuer ces travaux, les devis seront étudiés lors d'une prochaine séance.

2023-31 NOMS DES VOIES

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. Il rappelle qu'il faut régulariser les noms des rues afin de faciliter la mise en place de la fibre, en effet, certains noms de rue étant inconnus du SNA (Service National des Adresses), le raccordement au réseau fibre optique des habitations présentes dans ces rues n'est, à l'heure actuelle, pas possible.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune

VALIDE les noms attribués comme ci-dessous

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 1 :

Sont créés les noms de voies suivants : LA TOUCHE, LE BOURG, ROUTE DE PLOREC

Article 2 :

La présente délibération sera adressée à : Le service National des adresses du Groupe LA POSTE.

2023-32 DESSERTE EN ELECTRICITE PARCELLE B 295

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un devis concernant la desserte en électricité du terrain cadastré B295 rue François Mitterrand est arrivé en mairie.

Il précise que les travaux sont un équipement propre et réalisés à la demande des propriétaires.

En vertu de l'article L322.15 du code de l'urbanisme la mairie doit effectuer les travaux mais peut demander le remboursement au demandeur.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le devis des travaux pour un montant de 2 916 euros.

DECIDE en vertu de l'article L322.15 du code de l'urbanisme de récupérer le montant des travaux auprès des demandeurs.

VOTE les crédits nécessaires au paiement de ces travaux **par la décision modificative n°1 du budget général.**

RECETTE compte 758 + 3 000

DEPENSE compte 658 + 3 000

2023-33 FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de donner un nom au futur lotissement.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE la version avec 14 lots

DECIDE que ce lotissement portera le nom du **LOTISSEMENT DU BAS BOURG.**

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs au dépôt du permis d'aménager, ainsi qu'à la création administrative du dit lotissement auprès du service de gestion comptable et du SIE.

La séance est levée à 21h30 ■

Les comptes rendus de séances sont consultables en intégralité à la mairie

PERMANENCE CCAS

Une permanence CCAS se tient toujours à la mairie

le mercredi de 14 h à 16 h.

La mairie se tient également disponible pour toutes questions ■

Etat civil

Beaucoup de bonheur aux mariés !

Mariage :



- MORIN Hervé et Catherine LECUYER , le 10 Juin 2023, domiciliés à Saint-Aydes PLUDUNO

Naissances :



Tous nos vœux de bonheur aux parents et à leur enfant !

- ROCHEFORT Zoëlline Suzanne Marie Annick née le 12/04/2023 à Saint-Brieuc, fille de ROCHEFORT Gaëtan et MOAL Amandine, domiciliés 8, rue Marie-Ange Aubry.
- LE BELLEGUY Elie Paul né le 05/07/2023 à Plérin, fils de LE BELLEGUY Maxime et HERVE Laetitia, domiciliés 2, rue Pierre Heuzé.

Décès :

Daniel MARTY, né le 11 décembre 1955, est décédé le 27 juillet 2023

Nos sincères condoléances à la famille



LE TRI MEME DANS LE BAC A ORDURES MENAGERES !

De trop nombreux déchets se retrouvent dans le bac à ordures ménagères alors qu'ils pourraient être valorisés (déchets verts, emballages recyclables, ...) Dinan Agglomération souhaite entamer une démarche de vérification du contenu des bacs ordures ménagères, sur le secteur de Plancoët, dans un premier temps. Si l'expérimentation s'avère positive, elle sera déployée sur l'ensemble du territoire de collecte de Dinan Agglomération.

Cette vérification a plusieurs objectifs :

- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents de collecte : certains bacs ne sont pas conformes à la collecte, les déchets sont en vrac, sans sac ou encore les déchets sont trop tassés ...
- Baisser les quantités de déchets mis à l'incinération
- Améliorer le tri en sensibilisant les usagers.



Afin de répondre à ces différents enjeux, une première phase de sensibilisation aura lieu du lundi 18/09/2023 au vendredi 13/10/2023. Si une irrégularité ou une erreur de tri est constatée dans le bac à ordures ménagères, un autocollant précisant l'erreur de tri/irrégularités sera apposé sur le bas concerné. Ce dernier sera tout de même collecté.

Lors de la seconde phase, qui débutera le lundi 16/10/2023, et qui devrait s'arrêter fin avril 2024, le bac ne sera plus collecté par les services de Dinan Agglomération s'il ne respecte pas les mesures en vigueur. L'utilisateur sera alors invité à vérifier le contenu du bac et/ou à le trier pour qu'il soit collecté lors du prochain passage.

Les usagers pourront appeler le 02.96.87.72.72 pour connaître la raison exacte du refus de collecte ■

Le conseil municipal a décidé de s'abonner à « Panneau Pocket » :
un moyen d'information d'actualité.

Avec une petite manipulation toute simple, sur votre portable, vous pouvez prendre connaissance des informations de la commune.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie ■

Panneau Pocket

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !



INFOS ALERTES AGENDA

- ✓ **Gratuit**
- ✓ **Anonyme**
- ✓ **Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :



Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2
Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3
Enfin, cliquez sur le ♥ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.
Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



Etang de la Nauvinais

LE DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023



CYCLO CROSS FSGT

Entrée gratuite

Avec déballage de particuliers, uniquement pour articles

en relation avec le vélo

Contact : 06.04.51.22.42

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

Organisé par le cyclo club de Pléven ■